

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE- MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation 21/09/2012</p> <p>Date de publication : 04/10/2012</p>	<p>SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2012 À DOMPIERRE-SUR-MER</p> <p>Sous la présidence de : M. Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : Mme Marie Claude BRIDONNEAU, M. Jean-François FOUNTAINE, M. Michel Martial DURIEUX, Mme Suzanne TALLARD (sauf questions 2 à 16 + 28 à 34 +36 à 86), M. Yann JUIN (jusqu'à la 30^{ème} + 35^{ème} questions), M. Denis LEROY, Mme Maryline SIMONÉ (à partir de la 2^{ème} question), M. Jacques BERNARD, M. Christian GRIMPRET, M. Daniel GROSCOLAS (sauf questions 2 à 16 + 28 à 34 +36 à 86), M. Henri LAMBERT (jusqu'à la 30^{ème} + 35^{ème} questions), M. Christian PEREZ, M. Jean-François VATRÉ, M. Jean-Louis LÉONARD, M. Pierre MALBOSC, M. Aimé GLOUX, M. Jean-François DOUARD (sauf questions 2 à 16 + 28 à 34 +36 à 86), M. Jacques LEGET, M. Patrick ANGIBAUD, Mme Marie-Anne HECKMANN, Vice-présidents</p> <p>M. Yves AUDOUX, M. Michel AUTRUSSEAU, Mme Saliha AZÉMA, M. Bruno BARBIER, M. Michel BOBRIE, Mme Marie-Sophie BOTHOREL, M. Alain BUCHERIE, M. Jean-Pierre CARDIN, Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Jean-Claude CHICHÉ, M. Jean-Claude COUGNAUD, Mme Émilie DE GUÉNIN-SABOURAUD, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE, M. Vincent DEMESTER, M. Pierre DERMONCOURT, M. Jack DILLENBOURG, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie DUBOIS, M. Gérard FOUGERAY, Mme Patricia FRIOU, M. Dominique GENSAC, Mme Béangère GILLE, Mme Brigitte GRAUX, M. Christian GUICHET, Mme Josseline GUITTON, M. Arnaud JAULIN, Mme Anne-Laure JAUMOUILLIE (jusqu'à la 7^{ème} question + 17 à 27 +35), Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE M. Patrick LARIBLE, M. Philippe MASSONNET, M. Daniel MATIFAS, Mme Esther MÉMAIN, M. Sylvain MEUNIER, M. Dominique MORVANT, M. Habib MOUFFOKES, M. Marc NÉDÉLEC, M. Yvon NEVEUX, Mme Brigitte PEUDUPIN, M. Michel PLANCHE, M. Yannick REVERS, M. Jean-Pierre ROBLIN, M. Jean-Marc SORNIN, Mme Christiane STAUB, M. Michel VEYSSIÈRE, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : Mme Suzanne TALLARD (sauf questions 1 + 17 à 27 + 35) procuration à M. Michel-Martial DURIEUX, M. Yann JUIN (à partir de la 31^{ème} sauf 34^{ème} question), M. Guy DENIER, Mme Maryline SIMONÉ (à la 1^{ère} question) procuration à M. Denis LEROY, M. Guy COURSAN procuration à Mme Marie-Sophie BOTHOREL, M. Daniel GROSCOLAS (sauf questions 1 + 17 à 27 + 35) procuration à M. Michel VEYSSIÈRE, Mme Nathalie DUPUY procuration à M. Esther MÉMAIN, Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Mme Nicole THOREAU procuration à M. Jacques LEGET, M. Jean-François DOUARD (sauf questions 1 + 17 à 27 + 35), M. Jean-Pierre FOUCHER procuration à M. Yannick REVERS, M. Patrice JOUBERT procuration à M. Alain BUCHERIE, Vice-présidents</p> <p>Mme Brigitte BAUDRY, M. René BÉNÉTEAU procuration à M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Catherine BENGUIGUI, Mme Lolita BOLLEAU procuration à M. Daniel MATIFAS, Mme Christelle CLAYSAC, M. Paulin DEROIR, Mme Sylviane DULIOUST procuration à Mme Brigitte PEUDUPIN, M. Olivier FALORNI procuration à Mme Patricia FRIOU, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX procuration à M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, Mme Nathalie GARNIER, M. Gérard GOUSSEAU procuration à Monsieur Michel PLANCHE, M. Dominique HÉBERT, Mme Anne-Laure JAUMOUILLIE (questions 8 à 16 + 28 à 34 + 36 à 86), M. Philippe JOUSSEMET, M. Charles KLOBOUKOFF (à la 1^{ère} question) et procuration à Mme Maryline SIMONÉ (à partir de la 2^{ème} question), M. David LABICHE procuration à M. Yvon NEVEUX, Mme Sabrina LACONI procuration à M. Pierre MALBOSC, M. Arnaud LATREUILLE procuration à Mme Marie-Anne HECKMANN, Mme Sylvie-Olympe MOREAU, Mme Annie PHELUT procuration à M. Christian GRIMPRET, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Véronique RUSSEIL procuration à M. Guillaume KRABAL, M. Abdel Nasser ZÉRARGA, Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : M. Guillaume KRABAL</p>
--	---

Nombre de membres en exercice :	96	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	63	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	20	Suffrages exprimés :	83
		Pour l'adoption :	83
Nombre de votants :	83	Contre l'adoption :	0

N° 8

Titre / TRI DES ORDURES MÉNAGÈRES - CONTRAT DE PRESTATION AVEC LA SOCIÉTÉ VEOLIA ET AVENANT AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI

Monsieur DURIEUX expose que le Samedi 25 Août 2012, le centre de tri Tri 16 de l'entreprise VEOLIA situé sur la commune de Chateaubernard (16) a fait l'objet d'un incendie destructeur.

Ce site qui regroupait un centre de tri de déchets ménagers, le siège administratif régional de l'entreprise, les activités de collecte et de déchets industriels, employait 120 personnes dont 34 personnes au tri.

Face à cette situation, la société VEOLIA a sollicité la Communauté d'agglomération de La Rochelle pour recevoir des tonnages traités sur leur ancien centre, à ALTRIANE, centre de traitement de la Communauté d'agglomération, ainsi que pour accueillir le personnel actuellement en période de chômage technique qui viendrait ainsi renforcer les équipes en place de la société SITA SUD OUEST, exploitante du centre de tri.

En raison du potentiel de réception et de tri d'ALTRIANE, la CDA peut recevoir entre 2 500 et 6 000 tonnes par an supplémentaire et par conséquent donner une suite favorable à la demande de la société VEOLIA, étant précisé qu'il s'agit d'une disposition exceptionnelle et transitoire en attendant soit la remise en état du site exploité par VEOLIA soit une autre solution de traitement qui serait choisi ultérieurement par cette société.

Le marché d'exploitation du centre de tri ALTRIANE, précise que son titulaire, la société SITA SUD OUEST, a pour obligation, lors de la nécessité de développer ses moyens humains, de prendre du personnel en insertion professionnelle résidant sur le territoire de la CDA.

Au regard de la situation exceptionnelle, pour laquelle il est envisagé de trouver une solution provisoire de reclassement du personnel de l'entreprise VEOLIA sur le centre ALTRIANE, cette obligation sera suspendue durant cette période.

Face à ces augmentations de tonnages, les conditions financières de l'exploitation du centre de tri doivent cependant être ajustées, et cela s'accompagnera de charges techniques se traduisant ainsi par un coût supplémentaire de :

- 20€ HT/tonne pour les déchets emballages (PTC 242)

Il convient d'intégrer ces dispositions au marché d'exploitation avec la société SITA SUD OUEST par voie d'avenant.

Ainsi, après délibération, le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer le contrat d'exploitation avec la société VEOLIA pour le tri d'un tonnage annuel estimé à 2 500 tonnes,
- à signer l'avenant ci-dessus exposé avec la société SITA SUD OUEST.

**CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION,
LE VICE-PRÉSIDENT,**

Michel-Martial DURIEUX